

// Service Presse
Tél. 02 40 41 67 06
presse@mairie-nantes.fr

Nantes, le 24 janvier 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 JANVIER 2022

Poursuite de la concrétisation des engagements municipaux en 2022 : un budget prévisionnel de 576,7 M€

Le débat d'orientations budgétaires de décembre a permis de présenter la stratégie financière de la Ville ainsi que son programme d'investissement pour le mandat. En Conseil municipal le 28 janvier sera présenté le budget prévisionnel 2022 pour financer les projets et concrétisations municipales de cette année. Ce budget de 576,7 M€ illustre les priorités de la Ville : l'éducation, la proximité, la sécurité, la vie sociale, la solidarité et la transition écologique.

Le contexte financier reste contraint pour les collectivités françaises, et la crise sanitaire pèse sur les équilibres financiers de la Ville. Pour pouvoir répondre concrètement et en proximité aux enjeux de l'égalité réelle et de l'urgence sociale, tout en agissant face à l'urgence climatique, la Ville utilisera tous les leviers : l'épargne, l'emprunt, l'optimisation de ses services publics et la fiscalité. Après 11 années sans hausse d'impôt, la Ville fait le choix d'une augmentation adaptée de la taxe foncière en 2022, la seule au cours du mandat.

Le projet politique de la Ville est le reflet du nouveau contrat passé entre les Nantais et l'équipe municipale. Il veut offrir un cadre de vie agréable et sûr, une ville sobre et durable au bénéfice de tous, proposer plus d'actions de proximité et d'équipements au cœur des quartiers, rechercher plus de justice sociale et d'égalité, cela notamment en plaçant l'éducation au centre des priorités.

Conformément aux orientations fixées pour ce mandat, le budget 2022 mettra l'accent sur l'éducation, sur les services de proximité – autour de la culture, de la petite enfance, des sports... –, sur la sécurité, la vie sociale et la solidarité ainsi que l'amélioration de la relation entre usagers et services municipaux. Comme chaque année, la Ville prévoit son programme d'entretien du patrimoine communal ; un entretien durable, en agissant pour la transition énergétique des bâtiments.

Quels sont les projets et concrétisations prévus en 2022 ?

Le budget prévisionnel nécessaire s'élève à 576,7 M€. La partie investissement (165,5 M€) est en forte hausse, avec des dépenses d'équipement de 139,3 M€ (+15 % par rapport à 2021). La partie fonctionnement est contenue à 411,2 M€ (+4,3 %). À partir de ce budget prévisionnel, est listée ci-dessous une illustration des projets et concrétisations majeurs en 2022.

Éducation : 65 M€

Avec une dépense d'investissement de 65 M€, la priorité est donnée à l'éducation. Cela se traduit par la poursuite du schéma directeur des écoles lancé en 2018, pour 51,2 M€ : l'année 2022 verra la livraison de nouvelles écoles au Champ-de-Manœuvre et dans l'ancienne caserne Mellinet, la fin des travaux d'extension dans les écoles des Châtaigniers et du Boccage. Les travaux avanceront également pour créer l'école dans la ZAC Doulon-Gohards (ouverture rentrée 2023) et pour réaliser les extensions attendues dans les écoles des Plantes, du Coudray, Alain-Fournier, Fellonneau, Lucie-Aubrac, Urbain-Leverrier et de la Mutualité.

Le développement numérique et l'accès au haut débit internet dans les écoles sera poursuivi, tout comme la mise aux normes des systèmes d'alarme et le plan particulier de mise en sûreté (PPMS).

Sport : 15,7 M€

L'effort d'investissement portera également dans le domaine sportif (15,7 M€) avec le lancement des études et des travaux pour rénover et restructurer les piscines Léo-Lagrange, des Dervallières et de la Durantière. Les travaux de construction de l'équipement sportif à Bellevue débutent en ce mois de janvier 2022 pour une livraison fin 2023. Les travaux de réhabilitation du gymnase Appert-Raspail se

termineront en 2022, ainsi que ceux liés à la création de vestiaires et de terrains de grand jeu à la Roche. Par ailleurs, des terrains pour la pratique sportive libre et accessible dans le cadre de « Nantes terrain de jeux » seront aménagés, notamment dans la carrière Misery et à Procé. Enfin, des études seront lancées pour la reconstitution de terrains et locaux sur la plaine de jeux de Sèvres.

Vie associative : 7,9 M€

La construction de la nouvelle maison de quartier de la Halvêque se poursuit pour mise en service prévue fin 2022. Ceux de la maison de quartier des Haubans à Malakoff débutent le 1^{er} février pour une livraison prévue fin 2023. Enfin, des locaux associatifs seront acquis puis aménagés dans le quartier de la Barberie.

Culture et patrimoine matériel et immatériel : 7,4 M€

Dans le secteur culturel (3,7 M€), le budget 2022 permettra de poursuivre les études pour construire le futur Cinématographe ou, plus concrètement, d'ouvrir un nouvel équipement municipal dans l'ancienne caserne Mellinet. Dans ce nouveau quartier, le bâtiment de casernement n°63 deviendra un lieu culturel transdisciplinaire de création, de pratique et de diffusion artistique et culturelle, réunissant professionnels et amateurs (à terme, le budget total de cette opération est estimé à 8,27 M€ ; plus d'informations dans la fiche presse dédiée).

Dans le domaine du patrimoine (3,7 M€), on notera la poursuite des travaux de restauration de la grue noire dans le Bas-Chantenay (livraison en 2023).

Nature en ville et biodiversité : 5 M€

La Ville consacrera 5 M€ pour la nature en ville et la biodiversité. Des études seront lancées pour réaménager le square de la Grande-Garenne (entre les rues Ménétrier, Champollion et Fresnel) et plus largement pour aménager les squares de la Bottière et du Pin-Sec. Le budget permettra aussi le réaménagement du parc du Port-Boyer. Ailleurs dans Nantes, la création de jardins familiaux se poursuivra et de nouveaux potagers verront le jour dans le cadre des « paysages nourriciers ».

Entretien du patrimoine communal : 25 M€

L'entretien du patrimoine communal passe de 20,6 M€ en 2021 à 25 M€. 21 M€ seront réservés pour assurer la pérennité des bâtiments municipaux, et pour favoriser les économies d'énergie et la transition énergétique des biens publics conformément à la trajectoire fixée par le décret tertiaire. 0,9 M€ sont prévus pour la rénovation énergétique des bâtiments administratifs, 0,7 M€ pour les raccordements au réseau de chaleur. Les travaux de prévention de la légionellose représenteront 0,3 M€ et l'amélioration de l'accessibilité des équipements publics 4,5 M€.

Par ailleurs, des panneaux photovoltaïques seront installés en 2022 sur les gymnases des Agenêts, Gaston-Serpette, du Croissant, sur les bâtiments de la plaine de jeux de Sèvres et sur le groupe scolaire des Agenêts.

Les subventions d'équipement pour les partenaires publics ou associatifs : 10,9 M€

En plus, toutes politiques publiques confondues, 10,9 M€ de subventions d'équipement sont prévues par la Ville pour les différents partenaires publics ou associatifs. Ces subventions concerneront le CCAS, notamment dans son accompagnement au Secours populaire, mais aussi les crèches associatives, les clubs sportifs, les associations culturelles et le soutien à la restauration du patrimoine bâti ou encore à la solidarité internationale.

Dépenses de fonctionnement : les nouveautés 2022

Le budget de fonctionnement comprend les ressources humaines de la Ville (évolution de 3,7 %) et du Centre communal d'action sociale (+8,2 % de subvention comprenant une augmentation de 0,9 M€ de sa masse salariale), les charges patrimoniales et financières ou les subventions de fonctionnement accordées aux associations. Il comprend aussi des actions nouvelles concernant de nombreuses politiques publiques :

- Sécurité : arrivée de 25 policiers municipaux et 6 médiateurs de quartiers (165 000 €) ; renforcement de la cybersécurité (160 000 €) ;
- Santé publique : aide à la création d'une maison de santé à la Bottière (40 000 €), organisation du colloque « ville et santé mentale » (50 000 €) ;
- Plan pleine terre et paysages nourriciers (40 000 €) ;
- Éducation : 40 % de produits bio dans les restaurants scolaires (270 000 €), augmentation des classes découvertes et des sorties au grand air (77 000 €). À noter également, les services publics délégués pour le périscolaire et l'extra-scolaire représenteront 33,1 M€ (+1,9 %) en 2022 ;

- Petite enfance : repas bio dans les crèches (130 000 €), couches lavables expérimentées dans plus de crèches (11 000 €) ;
- Développement culturel : report 2021 du fonds d'urgence aux associations (150 000 €) ;
- Mise en œuvre de la gratuité dans les bibliothèques (-135 000 € de recettes) ;
- Mémorial de l'abolition de l'esclavage : organisation du 10^e anniversaire (18 500 €) ;
- Appel à projets « ville la nuit » (110 000 €) ;
- Lieux à réinventer : 11 nouveaux projets à l'étude (205 000 €) ;
- Dialogue citoyen : démarrage des budgets participatifs (500 000 €) pour associer plus fortement les citoyens (2,5 M€ en tout sur le mandat) ;
- Relation aux usagers et Allô Nantes : mise en place d'une cellule de réponse de premier niveau aux courriels des usagers (60 000 €).

Les choix budgétaires municipaux pour financer les projets 2022

Pour financer ces projets, répondre aux besoins liés à l'évolution démographique nantaise, et accompagner la résilience du territoire, tout en garantissant les équilibres financiers sur la durée du mandat, la Ville activera tous les leviers à sa disposition :

- **L'épargne** avec un taux amené à 11 % en 2022 pour générer des marges de manœuvre financière. Afin d'assurer la sécurité financière de la collectivité, ce taux sera maintenu au-dessus de 8 % à la fin du mandat.
- **L'emprunt** avec un accroissement de l'encours de dette de 68,8 M€. Ce réendettement raisonné sera de l'ordre de 100 M€ pendant le mandat, conservant une capacité à se désendetter en moins de 9 années.
- **La recherche constante d'une efficacité du service public municipal**, par la maîtrise des dépenses et par une augmentation des recettes de tarification correspondant à l'inflation.
- **L'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires** avec une surtaxe passant de 20 % à 60 % pour inciter à courts termes la remise de biens immobiliers sur le marché locatif ou de la vente.
- **L'augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties**, seule ressource fiscale restant après la réforme de la fiscalité locale par le Gouvernement. Son taux augmentera de 9 % en 2022, passant 42,51 % à 46,34 %. Ce taux n'avait pas évolué à la Ville de Nantes depuis 11 ans (2010).

« Pour nous donner les moyens d'investir, nous faisons le choix d'une stratégie financière d'anticipation, ambitieuse dans ses objectifs et soutenable dans sa réalisation, à la fois pour les finances locales et pour le porte-monnaie des Nantaises et des Nantais.

Nous faisons d'abord le choix de recourir à l'emprunt ; les efforts de bonne gestion du mandat précédent nous le permettent. Nous allons évidemment poursuivre nos efforts pour optimiser le fonctionnement de nos services publics. Nous allons augmenter à 60 % la surtaxe sur les résidences secondaires pour lutter contre les biens vacants. Enfin, nous utiliserons le levier du taux de taxe foncière, par une hausse limitée de 9 % une seule fois dans le mandat, et en restant attentifs aux impacts réels sur les finances des Nantaises et des Nantais. »

Pascal Bolo, adjoint à la maire de Nantes, délégué aux Finances publiques

Synthèse du budget 2022 pour 100 € : destination des dépenses et origine des recettes

